

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 96.00.231.004.1 DU 20 MAI 1996

Jaugeurs WHESSOE-VAREC modèles 1150/ITG 60 et 1150/ITG 70 (PRECISION MOYENNE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 72-389 DU 4 MAI 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : JAUGEURS ET DE L'ARRETE DU 8 SEPTEMBRE 1975 RELATIF A LA CONSTRUCTION, L'INSTALLATION ET LA VERIFICATION DES JAUGEURS MODIFIE PAR L'ARRETE DU 19 JUIN 1989.

FABRICANT

WHESSOE-VAREC SA, rue de Bitche, 62100 Calais.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 96.00.231.003.1 du 22 avril 1996 (1).

CARACTERISTIQUES

Les jaugeurs WHESSOE-VAREC modèles 1150/ITG 60 et 1150/ITG 70 diffèrent principalement du modèle approuvé par la décision précitée par :

- la dimension du capteur de niveau,
- le mode de transmission des informations entre la tête de détection de liquide et le jaugeur, ces informations sont transmises de manière numérique,
- l'intégration dans la tête de détection de fonctions complémentaires, non contrôlées par l'Etat, telles que la mesure de la température du liquide, la mesure du fond d'eau, la détection du fond du réservoir ou de la plaque de touche.

De plus, la tête de détection du jaugeur modèle 1150/ITG 70 permet la mesure, non contrôlée par l'Etat, de la densité du produit.

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1996, page

Les autres caractéristiques, les conditions d'installation ainsi que les dispositifs de scellement restent conformes aux dispositions de la décision du 22 avril 1996 précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification de chacun des jaugeurs WHESSOE-VAREC modèles 1150/ITG 60 et 1150/ITG 70 porte le numéro de la présente décision.

DEPOT DE MODELE

Le dossier d'approbation de modèle est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant sous la référence DA 18-213.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 22 avril 2006.

ANNEXE

Photographie n° 6296.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPHEUREMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



■ N° 6296

JAUGEURS WHESSOE-VAREC, 1150/ITG 60 ET 1150/ITG 70

